

DÉPARTEMENT  
DE  
**MAINE & LOIRE**  
ARRONDISSEMENT  
**ANGERS**  
COMMUNE  
de  
**CHALONNES SUR LOIRE**  
**49290**

**OBJET :**

**2020 - 197**

**FINANCES LOCALES**

**TARIFS MUNICIPAUX 2021**

Convocation du 8 Décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Conseillers présents :

**27 présents – 2 pouvoirs**

Conformément à l'article L 2121.25  
du Code des Collectivités  
Territoriales, un extrait du  
procès-verbal a été affiché à la porte  
de la mairie 17.12.2020

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE**

**Séance du 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi quatorze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES-SUR-LOIRE, convoqué le 8 Décembre 2020, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Halle des Mariniers en raison de la crise sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Marie-Madeleine MONNIER, Maire de Chalonnnes-sur-Loire.

**Etaient présents** : Mme Marie-Madeleine MONNIER, M. William POISSONNEAU, Mme Betty LIMOUSIN, M. Pascal PAGÈS, Mme Anne MOREAU, M. Wilfried BIDET, Mme Magalie GARREAU, M. Richard VIAU, Mme Annie GOURDON, Mme Jacqueline POIRIER, M. Vincent LAVENET, M. Jean-Claude SANCEREAU, M. Philippe GITEAU, Mme Martine RICHOUX, Mme Martine FARDEAU, M. Alain MAINGOT, M. Mikaël LE VOURCH, M. Arnaud GARREAU, , Mme Florence DHOMMÉ, Mme Anne HUMBERT, M. Aurélien GUILLET, M. Jacques SARRADIN, M. Marc SCHMITTER, Mme Anne UZUREAU, Mme Véronique ONILLON, M. Fernando GONÇALVES, Mme Maud AVANNIER.

**Pouvoir** :

Mme Jessica GUEGNIARD ayant donné pouvoir à Mme Annie GOURDON

Mme Stella DUPONT ayant donné pouvoir à Mme Stella DUPONT

**Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline POIRIER

Accusé de réception en préfecture  
049-214900631-20201214-2020-197-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

M. Pascal PAGÈS, adjoint délégué aux finances, explique au conseil municipal qu'il convient de réviser la grille des tarifs municipaux pour l'année civile 2021 selon les orientations suivantes examinées lors de la commission des finances du 07.12.2020.

En raison de la crise sanitaire actuelle, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de façon uniforme en fonction d'un pourcentage spécifique, comme ces dernières années. Chaque service a été invité à proposer des évolutions propres à la nature de ses prestations en tenant compte autant que possible du contexte pandémique et de ses conséquences.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, tels que présentés ci-dessous.

### 1. Cimetière :

- Application d'une hausse sur les concessions en pleine terre ;
- Application d'un arrondi au dixième supérieur pour les autres tarifs.

	VOTE 2020 (RAPPEL)	PROPOSITION 2021 (arrondi 10ème supérieur)	% 2020-2021
<b>Concession de terrain nu : initiale ou renouvellement, y compris de concession avec caveau</b>			
15 ans, le m <sup>2</sup>	41,50	50,00	20,48%
30 ans, le m <sup>2</sup>	97,20	100,00	2,88%
<b>Concession d'un emplacement de 2m<sup>2</sup> avec caveau</b>			
15 ans, caveau neuf	1 310,60	1 315,00	0,34%
30 ans, caveau neuf	1 418,90	1 420,00	0,08%
15 ans, caveau réhabilité	589,00	590,00	0,17%
30 ans, caveau réhabilité	700,40	705,00	0,66%
<b>Concession cinéraire avec fourniture de cavurne</b>			
initiale, 15 ans, cavurne seule, sans plaque d'ardoise	318,80	320,00	0,38%
initiale, 15 ans, cavurne et plaque d'ardoise	528,30	530,00	0,32%
initiale, 7 ans, en columbarium	384,60	385,00	0,10%
initiale, 15 ans, en columbarium	546,50	550,00	0,64%
initiale, 30 ans, cavurne seule, sans plaque d'ardoise	425,10	430,00	1,15%
initiale, 30 ans, cavurne et plaque d'ardoise	634,60	635,00	0,06%
initiale, 30 ans, en columbarium	760,10	765,00	0,64%
renouvellement d'une concession cinéraire 15 ans	83,00	100,00	20,48%
renouvellement d'une concession cinéraire 30 ans	194,40	200,00	2,88%
<b>Fournitures</b>			
Plaque d'ardoise et visserie (hors gravure)	209,50	210,00	0,24%
Plaque du souvenir posée en plexiglass gravée	50,60	70,00	38,34%
Fourniture de monument réhabilité	607,20	610,00	0,46%
<b>Taxes - vacations</b>			
<b>Taxe de dispersion des cendres avec fourniture de la plaque d'inscription gravée au jardin du souvenir</b>			
<b>Taxe de dispersion des cendres</b>	75,90	76,00	0,13%
<b>Vacation funéraire (tarif fixé par arrêté du Maire n°2011-66 du 10/05/2011)</b>	20,00	20,00	0,00%

## 2. Marché :

Proposition de ne pas modifier les tarifs du fait de la crise sanitaire actuelle.

Pour rappel, il a par ailleurs été décidé en 2020 d'adapter les abonnements en fonction des confinements qui ont pu être subis par les commerçants.

			VOTE 2020 (RAPPEL)	PROPOSITION 2021 (arrondi au dixième le plus proche)	% 2020-2021
<b>MARCHE</b>	Non abonnés	Place de l'Hôtel de Ville et lieux non couverts, le ml	1,80	1,80	0,00%
		Commerçants locaux, le mètre linéaire de façade devant leur immeuble	0,80	0,80	0,00%
	Abonnés	Etalagiste sous les halles, le ml par trimestre (1 présence hebdomadaire)	17,40	17,40	0,00%
		Etalagiste sous les halles, le ml par trimestre (2 présences hebdomadaires)	26,10	26,10	0,00%
		Etalagiste sous les auvents des Halles, le ml par trimestre	12,30	12,30	0,00%
		Etalagiste sous les auvents des Halles, le ml, abonnement saisonnier, le mois supplémentaire	4,10	4,10	0,00%
		Etalagiste place de l'Hôtel de Ville et lieux non couverts, le ml par trimestre	7,50	7,50	0,00%
		Etalagiste place de l'Hôtel de Ville et lieux non couverts, le ml, pour une présence par quinzaine	3,80	3,80	0,00%
		Etalagiste place de l'Hôtel de Ville et lieux non couverts, le ml, abonnement saisonnier, le mois supplémentaire	2,50	2,50	0,00%
		Commerçants locaux, le ml de façade devant leur immeuble par trimestre	4,00	4,00	0,00%

## 3. Occupation du domaine public :

Proposition de ne pas modifier les tarifs du fait de la crise sanitaire actuelle.

Pour rappel, il a par ailleurs été décidé en 2020 d'adapter la redevance en fonction des périodes de confinement qui ont pu être subies par les commerçants.

		VOTE 2020 (RAPPEL)	PROPOSITION 2021 - Commune (arrondi au dixième sup)	% 2020-2021
Braderie	Inscription	24,90	24,90	0,00%
	le mètre linéaire de l'étal (payé sur présentation d'un rôle)	2,90	2,90	0,00%
Occupation temporaire	Caution installation de cirques	227,10	227,10	0,00%
	Activités foraines, le m <sup>2</sup>	0,80	0,80	0,00%
Occupation permanente	Etalages commerciaux sur la voie publique, le m <sup>2</sup> et par an	11,70	11,70	0,00%
	Pose de trépied publicitaire, par trépied et par an	52,80	52,80	0,00%
	Terrasses couvertes et fermées, le m <sup>2</sup> et par an	48,90	48,90	0,00%

#### 4. Travaux de voirie – eaux pluviales (la main d’œuvre est comprise) en agglomération :

		VOTE 2020 (RAPPEL)	PROPOSITION 2021 - Commune (arrondi au dixième sup)	% 2020-2021
Travaux divers Eaux Pluviales en agglomération	Busage des entrées de champs pour 5,00 ml (diamètre 300) en agglo	504,50	504,50	0,00%
	Busage des entrées de champs pour 2.40 ml supplémentaires (diamètre 300) UNIQUEMENT - en agglo	182,20	182,20	0,00%
	Busage des entrées de champs pour 5,00 ml (diamètre 400) - en agglo	546,50	546,50	0,00%
	Busage des entrées de champs pour 2,40 ml supplémentaires (diamètre 400) UNIQUEMENT - en agglo	202,40	202,40	0,00%
	Tête de pont (l'unité) - droite	241,90	241,90	0,00%
	Tête de sécurité inclinée (l'unité)	305,00	305,00	0,00%
	Regard de visite eaux pluviales (l'unité) -	368,00	368,00	0,00%
	Grille fonte 500x500 (l'unité) ou tampon fonte	368,00	368,00	0,00%
	Gargouille fonte le ml	20,30	20,30	0,00%
	Sabot ou tête de gargouille (l'unité)	63,90	63,90	0,00%
Autres tarifs	Renouvellement numéro de voirie -	15,90	15,90	0,00%
Location matériel communal	Une table avec deux bancs	7,50	7,50	0,00%
	Barrière métallique (par barrière)	5,50	5,50	0,00%

#### 5. Locations des salles municipales :

Il est rappelé que pour les besoins de l'exercice de leur activité habituelle, les salles ou équipements municipaux sont mis à la disposition des associations à titre gratuit. Pour les activités artistiques nécessitant l'usage du cinéma, il est précisé que ce prêt à titre gratuit n'a lieu qu'en dehors de l'activité de cinéma qui reste prioritaire. La gratuité est réservée aux associations chalonnaises qui présentent un projet accepté par convention précisant les modalités du partenariat de la Ville avec l'association.

Un particulier qui solliciterait un tarif particulier pour l'utilisation d'une salle ou d'un équipement verrait son projet étudié et le tarif serait alors défini par convention précisant les modalités du partenariat avec la Ville.

Enfin, pour l'organisation d'évènements, la Ville accorde deux jours par année civile de location à titre gratuit soit de la halle des marinières, soit du cinéma, soit de la salle du Layon. Pour les évènements nécessitant des besoins particuliers tels que des répétitions ou des installations anticipées, une convention interviendra pour définir les modalités de partenariat entre la Ville et l'association.

Pour les locations, il est proposé une augmentation des tarifs de 1.5 % arrondi sauf pour le cinéma qui ne se voit pas proposer d'augmentation.

Par ailleurs, il est indiqué que pendant la crise sanitaire, les arrhes ou acomptes versés pour les locations de salles qui devraient être annulé du fait de la pandémie sont remboursés.

		VOTE 2020 (RAPPEL)	PROPOSITION 2021 - Commune (arrondi au dixième le plus proche)	% 2020-2021	
Salle de Cinéma	Cautions	961,40	960,00	-0,15%	
	Associations culturelles chalonnaises - 1 utilisation supplémentaire	168,40	168,40	0,00%	
	Associations culturelles non chalonnaises - 1 utilisation	210,30	210,30	0,00%	
	Autres organismes hors associations - 1 utilisation (Chalonnais)	352,50	352,50	0,00%	
	Autres organismes hors associations - 1 utilisation (Non-Chalonnais)	439,40	439,40	0,00%	
Salle du Layon (RDC de Calonna)	Cautions (sauf associations Chalonnaises)	556,60	560,00	0,61%	
	Location à l'heure (Chalonnais)	39,20	39,80	1,53%	
	Location à l'heure (Non-Chalonnais)	49,10	49,80	1,43%	
	Location à la journée (Chalonnais)	160,00	162,40	1,50%	
	Location à la journée (Non-Chalonnais)	199,80	202,80	1,50%	
	Obsèques civiles et/ou verre de l'amitié après obsèques - 1/2 journée (Chalonnais)	80,00	81,20	1,50%	
Salle du Layon (RDC de Calonna)	Vin d'honneur pour mariage	La 1/2 journée (de 5 heures) (Chalonnais)	117,20	119,00	1,54%
		La 1/2 journée (de 5 heures) (Non-Chalonnais)	146,60	148,80	1,50%
		Forfait chauffage (du 15/10 au 31/03)	88,50	89,80	1,47%
		Forfait entretien	95,50	97,00	1,57%
		En plus du forfait Entretien : tarif à l'heure de ménage	28,40	28,80	1,41%
Halle des Mariniers	Cautions (sauf associations Chalonnaises)	1 012,00	1 000,00	-1,19%	
	Location à la 1/2 journée (de 5 heures) (Chalonnais)	161,30	163,70	1,49%	
	Location à la 1/2 journée (de 5 heures) (Non-Chalonnais)	200,80	203,80	1,49%	
	Obsèques civiles et/ou verre de l'amitié après obsèques - 1/2 journée (Chalonnais)	110,00	111,70	1,55%	
	Location à la journée (Chalonnais)	233,30	236,80	1,50%	
	Location à la journée (Non-Chalonnais)	290,90	295,30	1,51%	
	Location à la journée + soirée (Chalonnais)	453,90	460,70	1,50%	
	Location à la journée + soirée (Non-Chalonnais)	566,90	575,40	1,50%	
	Forfait chauffage (du 15/10 au 31/03)	133,90	135,90	1,49%	
	pénalité par heure de ménage si locaux rendus sales	28,40	28,80	1,41%	
	Forfait entretien si tireuse à bière utilisée sans protection du sol	95,80	97,20	1,46%	
Permanences	Location à l'heure	-	-	-	
	Location à la 1/2 journée	36,80	37,40	1,63%	
	Location à la journée	55,50	56,30	1,44%	
Maison des associations	Location à la 1/2 journée	36,80	37,40	1,63%	
	Location à la journée	55,50	56,30	1,44%	
	Remplacement verre à pied	5,40	5,50	1,85%	
Divers	Renouvellement d'une clé ou d'un badge à destination des associations suite à perte	52,50	53,30	1,52%	

		VOTE 2020 (RAPPEL)	PROPOSITION 2021 - Commune (arrondi au dixième le plus proche)	% 2020-2021
Prestation de sonorisation en salle et en extérieur	Régie avec technicien pour associations non chalonnaises : la 1ère tranche de 4 heures	151,00	153,30	1,52%
	Régie avec technicien pour associations non chalonnaises : par tranche de 4 heures suivantes	81,50	82,70	1,47%
	Régie avec technicien pour associations chalonnaises : la tranche de 4 heures	81,50	82,70	1,47%
Installations sportives	Tarif horaire court de tennis (Chalonnais)	6,30	6,40	1,59%
	Tarif horaire court de tennis (Non-Chalonnais)	7,50	7,60	1,33%

## 6. Piscine :

Il est proposé de :

- Modifier les tarifs afin de tenir compte des travaux nécessaires à conduire sur l'équipement afin de le maintenir en état ;
- De créer un tarif hors commune.

			VOTE 2020 (RAPPEL)	PROPOSITION 2021 - Commune (arrondi au dixième le plus proche)	PROPOSITION 2021 - Hors Commune (arrondi au dixième)	% 2020-2021 commune
Entrée	Adultes (au dessus de 16	Le ticket	3,10	3,50	4,00	12,90%
		Le carnet de 10 entrées	21,30	23,00	27,00	7,98%
	Enfants (de 6 à 16 ans)	Le ticket	1,70	2,00	2,50	17,65%
		Le carnet de 10 entrées	9,90	12,00	15,00	21,21%
		Enfants et jeunes gens faisant partie d'un groupe : prix spécial pour la matinée seulement	1,30	1,50	1,50	15,38%
		Journée portes ouvertes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
		Entraînement pompier	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Accompagnateur	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Leçons de natation : pour 10 leçons	Adultes	Cours semi-collectifs	81,60	84,60	86,60	3,68%
	Cours semi- collectifs Enfants (jusqu'à 16 ans)	1er enfant	62,50	64,40	66,40	3,04%
		2ème enfant	57,90	59,60	61,60	2,94%
		3ème enfant	53,40	55,00	57,00	3,00%
Campeurs au camping de Chalonnnes	Le ticket	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Cours Aquagym	1 séance Aquagym	6,90	7,00	7,00	1,45%	
Entrées gratuites	Entrées gratuites / saison pour attribution gracieuse de lots à des associations ou services de la Ville	150	150	150	-	
	Entrées gratuites / saison pour le COS natation de Chalonnnes-sur-Loire	90	90	90	-	
Annulation de leçons de natation ou cours d'aquagym: sur présentation d'un certificat médical ou bien sur décision de la collectivité (ex: nombre insuffisant d'inscrits)			-	-	-	-

## 7. Divers :

		VOTE 2020 (RAPPEL)	PROPOSITION 2021 - Commune (arrondi au dixième le plus proche)	% 2020-2021
Redevance pour hébergement d'animaux mis au chenil municipal	Redevance journalière, non compris le jour de la capture	44,20	44,20	0,00
Dépôts illicites d'ordures	tarif forfaitaire	60,00	60,00	0,00
Balle de foin	La balle Ø 150 ou petite botte (80x80x160) 250 à 350 kg	6,50	6,50	0,00
	Grosse botte (120x100) + de 350 kg	9,00	9,00	0,00
Perte de gobelets recyclables pour manifestations	Par gobelet	1,00	1,00	0,00

## 8. Médiathèque :

Il est proposé de maintenir les tarifs votés en 2020. Seuls sont ajoutés des tarifs pour la vente en braderie de jeux, revues et CD.

Par ailleurs, il est proposé de valider le fait que les abonnements arrivés à échéance pendant le premier confinement ont vu leur durée prolongée de deux mois gracieusement.

	VOTE 2020 = PROPOSITION 2021					
	CHALONNES			HORS CHALONNES		
	Média.	Ludo.	Global	Média.	Ludo.	Global
Abonnement Famille	19 €	19 €	31 €	24 €	24 €	41 €
Abonnement individuel + de 18 ans	13 €	SUPPRIME	SUPPRIME	18 €	SUPPRIME	SUPPRIME
Abonnement individuel – de 18 ans (1 seule personne rattachée à une famille)	6 €			11 €		
Location par jeu pour chaque abonné (hormis service municipal et classe)		1 €			1 €	
Carte perdue	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Minima sociaux* et étudiants (sur justificatif)	7 €	7 €	11 €	7 €	7 €	11 €
Collectivités (1 service municipal ou 1 association ou 1			Gratuit	61 €	61 €	102 €
Assistants maternelles à domicile	13 €	13 €	21 €	18 €	18 €	31 €
Professionnels / stagiaires / bénévoles de la médiathèque			Gratuit			
Occasionnel Famille ou individuel (vacancier, résident provisoire <3 mois)	6 €	6 €	11 €			
Dépôt de garantie pour occasionnels	100 €					
Dépôt de garantie par jeu surdimensionné			100 €			100 €
1 CD sorti des collections et bradé	1 €					
1 livre sorti des collections et bradé	1 €					
1 jeu sorti des collections (usagé mais complet) et bradé	1 €					
1 lot de 4 revues sorties des collections	1 €					

\*Liste des minimas sociaux : RSA : Revenu de solidarité active majoré ou non majoré ; AAH : Allocation adulte handicapé ; AER-R : Allocation équivalent retraite de remplacement ; ATS : Allocation transitoire de solidarité ; ASI : Allocation supplémentaire d'invalidité ; ASPA : Allocation de solidarité aux personnes âgées ; ASS : Allocation de solidarité spécifique ; ATA : Allocation temporaire d'attente ; AV : Allocation veuvage.

En outre, les abonnements sont gratuits pour les nouveaux habitants de Chalonnes-sur-Loire (1 par famille maximum), sur présentation d'un justificatif retiré à l'accueil de la mairie ou lors de la réception annuelle des nouveaux habitants.

## 9. Cinéma :

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour 2021.

CINEMA	VOTE 2020 = PROPOSITION 2021 tarif pratiqué en caisse	VOTE 2020 = PROPOSITION 2021 tarif facturé au CCAS
Plein tarif :	5,00 €	
Tarif réduit "NORMAL" : - Moins de 21 ans ; - Etudiants ; - Demandeurs d'emploi ; - Bénéficiaires de cartes CEZAM ; - Titulaires d'une carte d'invalidité.	4,00 €	
Tarif réduit "Groupes scolaires"		
- scolaire	2,50 €	
- accompagnateur de groupes scolaires	0,00 €	
Tarif réduit "Enfants" :	GRATUIT	
- Moins de 3 ans	3,00 €	
- De 3 à 16 ans		
Tarif réduit "PLUS" :	2,50 €	
- Bénévoles du cinéma, non actifs sur la séance		
- Sur présentation d'une carte de réduction émise par la Ville	3,00 €	
- Sur présentation d'une carte de réduction émise par le CCAS	3,00 €	1,00 €
- Sur présentation d'un coupon "Ciné CA"	0,00 €	4,00 €
- Sur présentation d'un coupon "Ciné CE"	0,00 €	3,00 €
Tarif réduit "ENFANT PLUS" :		
- Enfants de moins de 16 ans des titulaires d'une carte de réduction émise par le CCAS	0,50 €	2,50 €
- Enfants de moins de 16 ans des titulaires d'une carte de réduction émise par la ville	0,50 €	
Tarif Gratuit	0,00 €	
- bénévoles du cinéma actifs sur la séance		
- sur présentation d'un coupon "CinéM" (Invitations de la Ville)	0,00 €	
Tarif Festival Regards sur le cinéma européen :		
- Bénévoles du festival;		
- Sponsors;		
- Carte de fidélité pour la 5ème et à partir de la 10ème séance;	0,00 €	
- Film d'ouverture et de fermeture pour tous les		
Tarif Carte :		
- Carte valable 6 mois à compter de la date d'achat;	20,00 €	
- Ouvre-droit à 5 entrées;		
- En-sus, la location de lunettes 3D est payée.		



## 10. Livres et documentation divers mis en vente à l'Office de tourisme :

En raison de la particularité des documents mis en vente, il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour 2021. Ainsi les tarifs seront les suivants :

	VOTE 2020 = PROPOSITION 2021
Livre Vitraux Pierre Mabille	28 €
BD Safari Intime	8 €
Cartes postales	1 €
Marque page	1 €
Plaquettes touristiques	2 €

## 11. ALSH Périscolaire :

Les tarifs proposés sont en augmentation de quelques centimes.

Tranches de quotient familial CAF	VOTE 2020 (RAPPEL)	PROPOSITION 2021	% 2020-2021
	Montant horaire	Montant horaire	
inférieur à 351	0,88 €	0,89 €	1,15%
De 351 à 450	1,38 €	1,39 €	0,99%
De 451 à 600	1,84 €	1,85 €	0,44%
De 601 à 850	2,51 €	2,53 €	0,81%
De 851 à 1050	2,72 €	2,75 €	1,12%
De 1051 à 1250	2,97 €	3,00 €	1,17%
De 1251 à 1500	3,05 €	3,08 €	1,11%
De 1501 à 2000	3,18 €	3,21 €	1,02%
Au-delà de 2000	3,30 €	3,33 €	0,93%
Facturation au 1/4 d'heure Au-delà de 23 h : 15% du taux horaire	Facturation au 1/4 d'heure Au-delà de 23 h : 15% du taux horaire	Facturation au 1/4 d'heure Au-delà de 23 h : 15% du taux horaire	

Pour les enfants résidents hors commune, les tarifs sont majorés de 15 %.

En cas de retard pour dépassement des horaires de fermeture de la structure, une pénalité de 5 € le ¼ d'heure sera appliquée.

## 12. Multi-accueil :

Pour rappel, la participation financière des parents au multi-accueil est fixée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) comme l'indique l'article 20 du le « Règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif et familial » adopté par délibération du Conseil municipal n°2007-286 du 3 décembre 2007, dernièrement modifié par la délibération n°2020-13 du 27.01.2020.

Cependant, afin de responsabiliser les parents quant au respect des horaires, il est proposé de maintenir une pénalité de 5 € du ¼ d'heure en cas de dépassement des horaires de la structure.

### 13. ALSH Les Goulidons :

Les tarifs proposés sont en augmentation de 1.2 % arrondis au centième, sauf pour la tranche haute des quotients familiaux inférieurs à 600 € afin de pouvoir continuer à percevoir les aides de la CAF conditionnées au montant maximum de 6 €.

Quotient familial	PROPOSITION 2021					
	Journée avec repas 2021(A)	Journée avec repas pour enfant allergique 2021 (A')	1/2 journée avec repas 2021	1/2 journée avec repas pour enfant allergique 2021	1/2 journée sans repas 2021	% 2020-2021
0 à 350 €	3,40 €	2,55 €	2,68 €	1,83 €	0,98 €	1,2%
351 à 450 €	5,10 €	4,25 €	3,40 €	2,55 €	1,70 €	1,2%
451 à 600 €	6,00 €	5,50 €	5,20 €	4,90 €	3,17 €	
601 à 850 €	10,64 €	9,43 €	8,03 €	6,82 €	5,63 €	1,2%
851 à 1050 €	11,82 €	10,63 €	9,00 €	7,81 €	6,62 €	1,2%
1051 à 1250 €	12,89 €	11,63 €	10,20 €	8,96 €	7,70 €	1,2%
1251 à 1500 €	14,17 €	12,92 €	11,44 €	10,18 €	8,92 €	1,2%
1501 à 2000 €	14,82 €	13,55 €	12,07 €	10,81 €	9,56 €	1,2%
> 2000 €	15,86 €	14,61 €	13,14 €	11,88 €	10,62 €	1,2%
Hors Chalonnes-0 à 600	6,83 €	5,87 €	5,10 €	4,14 €	3,17 €	1,2%
Hors Chalonnes-601 à 800	11,03 €	9,83 €	8,05 €	6,84 €	5,64 €	1,2%
Hors Chalonnes > à 801	17,46 €	16,16 €	15,66 €	14,35 €	13,05 €	1,2%

### 14. Majoration de réservation obligatoire / Perte de carte :

Il est rappelé que les différents services scolaires et périscolaires de la Ville doivent faire l'objet d'une réservation permettant de prévoir le personnel en nombre suffisant selon le nombre d'enfants prévus notamment. En cas de non réservation, une majoration est appliquée :

- Pour l'ALSH des Goulidons : 4 €
- Pour l'ALSH périscolaire : 2 €
- Pour la restauration : 4 €.

L'entrée à la maison de l'enfance est depuis septembre 2020 sécurisée avec une carte d'accès pour les usagers. Il est rappelé qu'en cas de perte, le remplacement de celle-ci sera facturé 10 €.

### 15. Centre d'accueil des Goulidons :

Il est précisé qu'en plus des tarifs applicables, la Ville collecte la taxe de séjour pour le compte de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance, selon les tarifs votés annuellement par la CC.LLA. Cette taxe est reversée semestriellement à la CC.LLA (DELCC-2019-136 du 12/09/2019/ CCLLA).

Il est proposé une augmentation de 1.5 % est appliquée avec un arrondi au dixième supérieur.

			VOTE 2020	PROPOSITION 2021 (arrondi)	% 2020-2021
Hébergement	classe découverte sans activité	classes découvertes, 1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, 1 goûter tarif enfant et adulte/jour	32,00	<b>32,50</b>	1,56%
		classes découvertes 1/2 pension: 1 nuit, 1 petit déjeuner, 1 repas, 1 goûter tarif enfant et adulte / jour	26,00	<b>26,40</b>	1,54%
	Classe découverte avec activité	La Loire : 1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, 1 goûter tarif enfant / jour	51,00	<b>51,80</b>	1,57%
		Les Paysages et leur évolution: 1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, 1 goûter tarif enfant / jour	51,00	<b>51,80</b>	1,57%
		Nature 2.0: 1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, 1 goûter tarif enfant/jour	51,00	<b>51,80</b>	1,57%
		Nature source d'inspiration:1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, 1 goûter tarif enfant	51,00	<b>51,80</b>	1,57%
		classes découvertes, 1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, 1 goûter 3 jours tarif enfant / jour	70,00	<b>71,10</b>	1,57%
		tarif adulte accompagnateur / jour: une nuit, un petit déjeuner 2 repas et 1 goûter	36,00	<b>36,60</b>	1,67%

		VOTE 2020	PROPOSITION 2021 (arrondi)	% 2020-2021		
Gîte de groupes		Nuitée par personne sans location de la salle	20,40	<b>20,80</b>	1,96%	
		Petit déj suppl	4,20	<b>4,30</b>	2,38%	
		repas simple	9,90	<b>10,10</b>	2,02%	
		repas amélioré	15,00	<b>15,30</b>	2,00%	
		- ½ pension (petit déjeuner + 1 repas + 1 nuit) par jour et par personne	33,10	<b>33,60</b>	1,51%	
		- Pension complète (2 repas + petit déjeuner + nuit) par jour et par personne	41,30	<b>42,00</b>	1,69%	
Point Accueil Jeunes		La nuitée par personne	3,90	<b>4,00</b>	2,56%	
ACCUEIL ENFANTS / POINT ACCUEIL JEUNES	FORFAIT 1/2 PENSION 5 JOURS	Séjour en 1/2 pension 5 jours/4 nuits, (Animation encadrée par un animateur spécialisé, 1 entrée à la piscine municipale, 4 petits déjeuners, 5 déjeuners)	78,20	<b>79,40</b>	1,53%	
	FORFAIT 1/2 PENSION 4 JOURS	Séjour en 1/2 pension 4 jours/3 nuits, (Animation encadrée par un animateur spécialisé, 1 entrée à la piscine municipale, 3 petits déjeuners, 4 déjeuners)	63,00	<b>64,00</b>	1,59%	
ANIMATION / POINT ACCUEIL JEUNES	FORFAIT Animation, Hébergement 5 jours	Séjour animation 5 jours/4 nuits (animation encadrée par un animateur spécialisé) +1 entrée à la piscine municipale	66,30	<b>67,30</b>	1,51%	
	FORFAIT Animation, Hébergement 4 jours	Séjour animation 4 jours/3 nuits (animation encadrée par un animateur spécialisé) +1 entrée à la piscine municipale	53,00	<b>53,80</b>	1,51%	
Location de salles		nuitées	forfait nuitées dortoir 22 lits, pour les locations WE	333,90	<b>339,00</b>	1,53%
			forfait nuitées dortoir 18 lits, pour les locations WE	273,20	<b>277,30</b>	1,50%
		Salle du 1er étage et Cuisine	- Associations chalonnaises et Chalonnais (le week-end)	369,60	<b>375,20</b>	1,52%
			- Associations chalonnaises et Chalonnais à la journée	203,50	<b>206,60</b>	1,52%
			- Autres utilisateurs (le week-end)	490,40	<b>497,80</b>	1,51%
			- Autres utilisateurs à la journée	266,40	<b>270,40</b>	1,50%
		Salle de réunions du RDC	A la journée	134,20	<b>136,30</b>	1,56%
		Aire de Fête (Barnum)	- Associations chalonnaises et Chalonnais à la journée	140,50	<b>142,70</b>	1,57%
			- Autres utilisateurs à la journée	168,30	<b>170,90</b>	1,54%
		Caution	- pour les locations de salles	330,40	<b>335,40</b>	1,51%
			- pour l'aire de fête	218,90	<b>222,20</b>	1,51%
		Ménage	Forfait entretien	95,10	<b>96,60</b>	1,58%
			En plus du forfait Entretien : tarif à l'heure de ménage	31,00	<b>31,50</b>	1,61%
		Remplacement vaisselle	Verre à pied	3,60	<b>3,70</b>	2,78%
			Tasse à café	3,60	<b>3,70</b>	2,78%
			Assiette porcelaine	3,60	<b>3,70</b>	2,78%
Service enfant	3,60		<b>3,70</b>	2,78%		
Carafe - Plat en Verre	3,60		<b>3,70</b>	2,78%		
	Disparition de couvert	3,60	<b>3,70</b>	2,78%		

## 16. Séjours Les Goulidons :

Les tarifs proposés sont en augmentation de 1.2 % arrondis au centième.

PROPOSITION 2021 (+1,2 %)						
Quotient familial	Journée avec repas 2021 (A)	Forfait séjour à la journée 2021 (B)	Total journée séjour 2021 (C=A+B)	Séjour 3 jours 2021 (3xC)	Séjour 4 jours 2021 (4xC)	Séjour 5 jours 2021 (5xC)
0 à 350 €	3,40 €	10,00 €	13,40 €	40,20 €	53,59 €	66,99 €
351 à 450 €	5,10 €	12,26 €	17,36 €	52,07 €	69,42 €	86,78 €
451 à 600 €	6,00 €	12,26 €	18,26 €	54,77 €	73,02 €	91,28 €
601 à 850 €	10,64 €	14,42 €	25,06 €	75,18 €	100,24 €	125,31 €
851 à 1050 €	11,82 €	14,42 €	26,24 €	78,72 €	104,96 €	131,21 €
1051 à 1250 €	12,89 €	17,90 €	30,79 €	92,38 €	123,17 €	153,96 €
1251 à 1500 €	14,17 €	22,34 €	36,51 €	109,54 €	146,06 €	182,57 €
1501 à 2000 €	14,82 €	23,41 €	38,23 €	114,68 €	152,91 €	191,14 €
> 2000 €	15,86 €	24,49 €	40,35 €	121,05 €	161,40 €	201,75 €
Hors Chalonnes-0 à 600	6,83 €	22,34 €	29,17 €	87,52 €	116,70 €	145,87 €
Hors Chalonnes-601 à 800	11,03 €	23,13 €	34,16 €	102,49 €	136,66 €	170,82 €
Hors Chalonnes > à 801	17,46 €	25,57 €	43,03 €	129,10 €	172,13 €	215,17 €

Le tarif est aussi décliné pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas.

PROPOSITION 2021 POUR ENFANTS ALLERGIQUES						
Quotient familial	Journée avec repas pour enfant allergique 2021 (A')	Forfait séjour à la journée 2021 (B)	Total journée séjour 2021 (C'=A'+B)	Séjour 3 jours 2021 (3xC')	Séjour 4 jours 2021 (4xC')	Séjour 5 jours 2021 (5xC')
0 à 350 €	2,55 €	10,00 €	12,55 €	37,65 €	50,19 €	62,74 €
351 à 450 €	4,25 €	12,26 €	16,51 €	49,52 €	66,02 €	82,53 €
451 à 600 €	5,50 €	12,26 €	17,76 €	53,27 €	71,02 €	88,78 €
601 à 850 €	9,43 €	14,42 €	23,85 €	71,55 €	95,40 €	119,26 €
851 à 1050 €	10,63 €	14,42 €	25,05 €	75,15 €	100,20 €	125,26 €
1051 à 1250 €	11,63 €	17,90 €	29,53 €	88,60 €	118,13 €	147,66 €
1251 à 1500 €	12,92 €	22,34 €	35,26 €	105,79 €	141,06 €	176,32 €
1501 à 2000 €	13,55 €	23,41 €	36,96 €	110,87 €	147,83 €	184,79 €
> 2000 €	14,61 €	24,47 €	39,08 €	117,24 €	156,32 €	195,40 €
Hors Chalonnes-0 à 600	5,87 €	22,34 €	28,21 €	84,64 €	112,86 €	141,07 €
Hors Chalonnes-601 à 800	9,83 €	23,13 €	32,96 €	98,89 €	131,86 €	164,82 €
Hors Chalonnes > à 801	16,16 €	25,57 €	41,73 €	125,20 €	166,93 €	208,67 €

### 17. Foyer des jeunes LE SPOT :

Il est précisé que les tarifs 2021 proposés ci-dessous sont les mêmes que les tarifs 2020. Ils font l'objet d'un accord intercommunal.

Grille de tarifs 2020 = proposition 2021								
Quotients familiaux	ex d'activité	0-350	351- 450	451- 650	651- 850	851- 1050	1051- 1250	plus de 1250
Adhésion annuelle espace jeunesse		5 €						
Accueil libre	(espace jeunesse)	Gratuit						
Activité moins de 5 € coût réel	ex : piscine, ciné de proximité...etc..	3 €						
demi-journée avec repas	ex : soirée déneée...	1 €	1,50 €	2 €	3 €	3,50 €	4 €	4,50 €
stage à la demi-journée sans repas	ex : stage sportifs..à thème...	1 €	2 €	3 €	4 €	4,50 €	5 €	5,50 €
stage à la journée sans repas	ex : stage sportifs..à thème...	3 €	4 €	6 €	8 €	8,50 €	9 €	9,50 €
stage à la journée avec repas	ex : stage sportifs..à thème...	6 €	7 €	9 €	11 €	11,50 €	12 €	12,50 €
Brevet Sécurité Routière		130 €						
Sortie à la journée maximum sans repas inférieur à 15 €	ex : ciné, lasergame, bowling...	2,50 €	4 €	5 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €	10 €
Sortie à la journée maximum avec repas inférieur à 15 €	ex : ciné, lasergame, bowling...+ repas	5,50 €	7 €	8 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €	13 €
Sortie à la journée maximum sans repas entre 15 et 30 €	ex: océanile	4 €	6,50 €	8,50 €	12,50 €	14,50 €	16 €	17 €
Sortie à la journée maximum avec repas entre 15 et 30 €	ex: océanile	7 €	9,50 €	11,50 €	15,50 €	17,50 €	19 €	20 €
Sortie à la journée maximum sans repas supérieur à 30 €	ex : parc d'attraction	8 €	11,50 €	14 €	17,50 €	22 €	23,50 €	25 €
Sortie à la journée maximum avec repas supérieur à 30 €	ex : parc d'attraction + repas	11 €	13,50 €	16 €	19,50 €	25 €	26,50 €	28 €
Sortie à la journée supérieur à 50 €	ex: parc d'attraction + train	14 €	18 €	21 €	27 €	34 €	37 €	40 €
Séjour à la carte en % du coût réel	ex: séjours vacances scolaires	25%	35%	45%	55%	60%	65%	70%
Séjour projet	ex: séjour été	50%						
Activité gratuite sollicitant transport inférieur à 100km A/R		5 €						
Activité gratuite sollicitant transport supérieur à 100km A/R		10 €						

Par ailleurs, il est précisé les points suivants :

Séjour= plus d'une journée

Coût Réel = ensemble des frais du séjour sauf frais de personnel divisé par le nombre prévisionnel de jeunes et animateurs.

Possibilité d'utiliser plusieurs grilles selon l'activité.

## Adhésion

Il sera demandé une adhésion de 5 € par année civile et par jeune pour les communes de Denée, Chalonnnes-sur-Loire et Rochefort. Un jeune ayant payé une adhésion dans l'une des structures pourra participer aux animations proposées par ces communes.

## Pour les stages

- Possibilité de multiplier le tarif par le nombre de jours correspondant à la durée du stage.

## Pour les séjours

Les tarifs seront arrondis au multiple de 5 le plus proche

- de 0 à 2,5 : arrondi à la dizaine inférieure
- de 2,6 à 7,5 : arrondi à 5
- de 7,6 à 9 : arrondi à la dizaine supérieure

Il est proposé de laisser la possibilité de payer en plusieurs fois.

## Pour les jeunes hors commune

Pour les jeunes extérieurs aux communes de Rochefort sur Loire, de Denée, de Chalonnnes sur Loire et de Chaudfondes sur Layon, il est proposé d'appliquer le tarif de la tranche de quotient familial la plus forte pour toutes les activités.

## Inscriptions séjours/activités

Il est rappelé plusieurs points sur les dossiers d'inscriptions :

- 1/que les Communes se réservent le droit d'annuler le séjour en cas de force majeure ou d'effectifs insuffisants (Alertes orange, trop peu d'inscriptions...autres...)
- 2/qu'il sera demandé un acompte de 30 % du prix du séjour à l'inscription, et que le versement du solde devra intervenir 8 jours avant le départ dernier délai ou en fin de mois.
- 3/que les frais du séjour seront remboursables en cas d'annulation du séjour par l'organisateur.
- 4/dans le cas du désistement d'un jeune, qu'un remboursement éventuel ne sera possible qu'après décision des élus selon le motif du désistement (cas de force majeure, maladie...etc...)

\* L'emplacement est réservé auprès de la personne chargée de la vente des espaces publicitaires. La réservation définitive donne lieu à la réception, par cette personne, du bon de commande daté, tamponné et signé.

\*\* Réserve aux professionnels dont le siège social est situé à Chalonnnes-sur-Loire.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ sauf pour les tarifs de la piscine (6 abstentions M SCHMITTER, S. DUPONT, A. UZUREAU, V. ONILLON, F. GONÇALVES, M. AVANNIER)**

Pour copie certifiée conforme,  
Fait à CHALONNES SUR LOIRE,  
Le 15 décembre 2020.

Marie-Madeleine MONNIER,  
Maire de CHALONNES-SUR-LOIRE.

